

2025/.....
Parafe

ARRÊTÉ N° 30 /2025

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION / SIGNATURE A MADAME INDIRA GOKOUL,
CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE**

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le procès-verbal général du scrutin du 28 juin 2020, portant renouvellement du Conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'Installation des membres du Conseil municipal en date du 6 décembre 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20 ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature, pour la durée du mandat à Madame Indira GOKOUL,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Indira GOJOUL, Conseillère municipale de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est déléguée à LA PETITE ENFANCE, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josyane MELEARD,

Article 2 : Madame Indira GOKOUL est habilitée à signer, en lieu et place du maire, concurremment avec lui, à compter du 10 mars 2025 et pour la durée du mandat, tous actes et documents relatifs à la désignation portée à l'article 1^{er}, et notamment les bons de commande du secteur.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire et pourra être déféré au Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Madame Indira GOKOUL

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 11 mars 2025

Le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2025

Application agréée E-legalite.com